



4^{ème} Comité de Pilotage

du site Natura 2000

Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle
Site d'Importance Communautaire FR2200362

À Conty

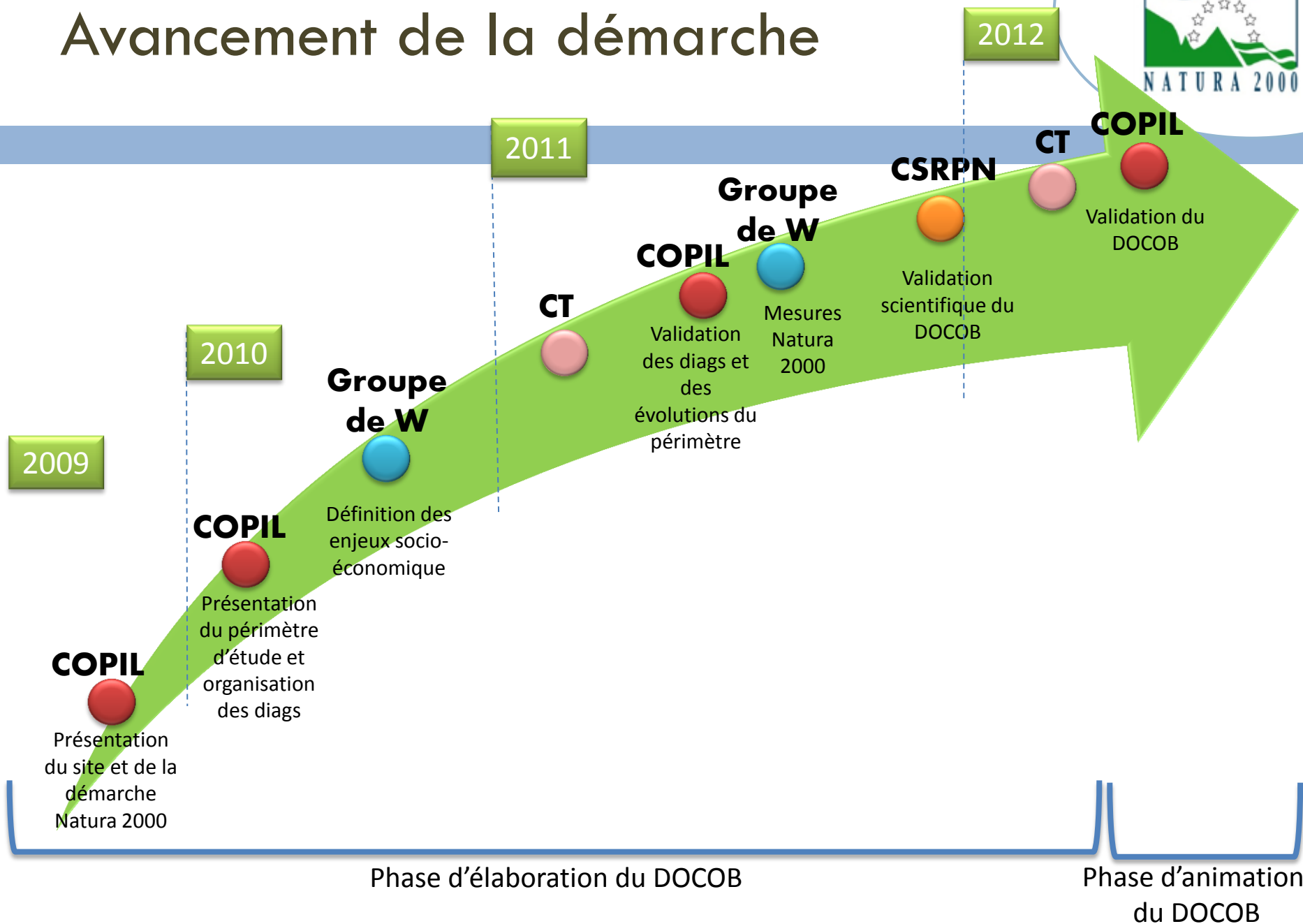
Le 24 février 2012

Ordre du jour de la réunion

2

- 1^{ère} partie :
 - Présentation de la Charte Natura 2000
 - Présentation finale du DOCOB
 - Présentation des possibilités de retraits et d'extensions du périmètre
 - Validation du DOCOB
- 2^{ème} partie :
 - Election du Président du COPIL pour la phase d'animation
 - Election de la structure porteuse du DOCOB pour la phase d'animation
 - Perspectives d'animation et de mise en œuvre des mesures

Avancement de la démarche





Présentation de la Charte Natura 2000



La charte Natura 2000



5

- La Charte Natura 2000
 - ▣ Document synthétique avec un nombre limité d'engagements
 - **Engagement volontaire**
 - ▣ Vise à pérenniser la poursuite de pratiques existantes permettant le maintien des habitats et espèces
 - ▣ Moins contraignante qu'un contrat

- Le propriétaire, exploitant ou titulaire de droit réel adhère :
 - ▣ à toutes les **recommandations** et **engagements généraux** portant sur l'ensemble du site
 - ▣ aux seuls engagements portant sur les milieux présents

- Durée d'adhésion : 5 ans renouvelable

La charte Natura 2000

Les recommandations générales



10
recommandations

RG - 1

S'informer, se former, pour connaître gérer et préserver les habitats et les espèces

RG - 2

Privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (huiles biodégradables, ...)

RG - 3

Eviter de déposer des rémanents de coupe de bois sur les habitats ouverts de la Directive

RG - 4

Eviter de contribuer à l'artificialisation du milieu (installation de cabanes,...)

///

La charte Natura 2000

Les engagements généraux



9
engagements

EG - 1

Ne pas utiliser de pneus ou de liquides combustibles

EG - 2

Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales invasives

EG - 3

Hors activité agricole et forestière : ne pas épandre de produits phytosanitaires ou fertilisants.

Pour les activités agricole et forestière : ne pas utiliser de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants à moins de 50 mètres des cours d'eau.

EG - 4

Pas de travail du sol sur les habitats ouverts relevant de la DH

EG - 5

Faucher après le 15 août et avant le 30 mars les accotements si présence d'espèces d'intérêt communautaire ou de leurs habitats

EG - 6

Ne pas détruire les talus, haies, murets, bosquets, arbres isolés

EG - 7

Ne pas intervenir sur les gîtes d'hivernage des chauves-souris du 01/10 au 31/03 et/ou du 01/05 au 31/08

EG - 8

Informez les mandataires, prestataires... des dispositions de la charte

EG - 9

Autoriser l'accès aux parcelles afin que soit menées des inventaires/évaluation.

La charte Natura 2000

Les mesures par milieux : Formations herbeuses

4

engagements

Recommandations

R-herb-1

Favoriser l'entretien et le maintien des pelouses et prairies par pâturage extensif ou par fauche exportatrice

R-herb-2

limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements

?

Engagements

E-herb-1

S'il y a pâturage, ne pas affourager sur les habitats de la Directive

E-herb-2

Ne pas planter d'essences arbustives ou arborées sur les habitats de la Directive

E-herb-3

Maintenir les prairies permanentes

E-herb-4

Ne pas pratiquer d'écobuage sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sauf autorisation préalable

La charte Natura 2000

Les mesures par milieux : Milieux humides ouverts

7

engagements

Engagements

E-hum-1

Ne pas créer de nouveaux aménagements susceptibles de modifier le régime hydraulique ou d'assécher le milieu quels que soient les habitats présents

E-hum-2

Ne pas stabiliser les berges des plans d'eau et des cours d'eau par des enrochements ou par un engazonnement sur les habitats d'intérêt communautaire

E-hum-3

Utiliser des engins adaptés et intervenir uniquement sur sols portants afin de ne pas déstructurer les sols ou détruire les habitats

E-hum-4

Hors espèces invasives, ne pas arracher d'herbiers aquatiques autres que ceux de Nénuphar jaune

E-hum-5

Pas de pâturage hivernal en prairies abritant des habitats sensibles au piétinement ou sur les prairies inondables lorsque les conditions climatiques ou l'état du sol sont défavorables

E-hum-6

Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats de milieux humides ouverts, sauf dans le cadre d'une reconstitution de ripisylve.

E-hum-7

Ne pas perturber ou combler les mares ainsi que leurs abords, notamment par le dépôt de rémanents et de matériaux.

~~E-hum~~

~~Cours d'eau de 1ère catégorie et les plans d'eau situés dans le lit majeur de ces cours d'eau : ne pas introduire de poissons~~

~~Cours d'eau de 2nde catégorie et les autres plans d'eau : ne pas introduire d'espèces de poissons invasive ou jugée comme perturbante~~

Remarque de la
fédération de pêche

La charte Natura 2000

Les mesures par milieux : Milieux forestiers

3
engagements

□ Engagements

E-for-1

Présenter une garantie de gestion durable et mettre en cohérence ce document de gestion avec les engagements de la charte

E-for-2

Ne pas reboiser les clairières forestières (<à 1500 m²) abritant des habitats de milieux ouverts à semi-ouverts ou d'habitats d'espèces

E-for-3

Ne pas perturber les mares forestières ainsi que leurs abords par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage d'engins

E-for

Ne pas réaliser de coupe rase de plus de 4 ha d'un seul tenant dans les zones de forêts peuplées (>30%)

Remarque du CRPF

La charte Natura 2000

Les mesures par milieux : Milieux forestiers particuliers

4

engagements

■ Aulnaies-frênaies (91E0*) :

E-for-4

Ne pas introduire d'essences non caractéristiques du cortège floristique de l'habitat. (Cf. liste des essences arborescentes)

E-for-5

Conserver les continuités boisées existantes le long des cours d'eau lors des coupes définitives, sauf en cas de travaux d'entretien/restauration d'habitats ouverts de ripisylves

E-for-6

Ne pas engager de nouveaux travaux de drainage

■ Hêtraies-chênaies (9130) :

E-for-7

Ne pas réaliser de coupe rase de plus de 1500 m² dans les tourbières boisées intraforestières

La charte Natura 2000

Les activités de Loisirs

2
engagements

□ Engagements

E-loisirs-1

Informez l'animateur des projets de loisirs dont le signataire de la charte a connaissance

E-loisirs-2

Ne pas pratiquer ou faire pratiquer de sports mécaniques (moto-cross, quad, bateau à moteur, etc.)

E-loisirs

Ne pas agrainer pour le grand gibier sur les habitats ouverts ou humides relevant de la Directive

Remarque de la
fédération des
chasseurs de l'Oise



Présentation du DOCOB

Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle



Sommaire



14

- Présentation du site
- Diagnostic Socio-Economique
- Diagnostic Ecologique
- Mesures à mettre en œuvre

**Validé par le COPIL
et par le CSRPN**

**Validé par le COPIL
et par le CSRPN**

**Groupes de travail
16 et 17 mai 2011**

Le site Natura 2000 de la Selle

15

□ **Site d'Importance Communautaire**
de 682 ha

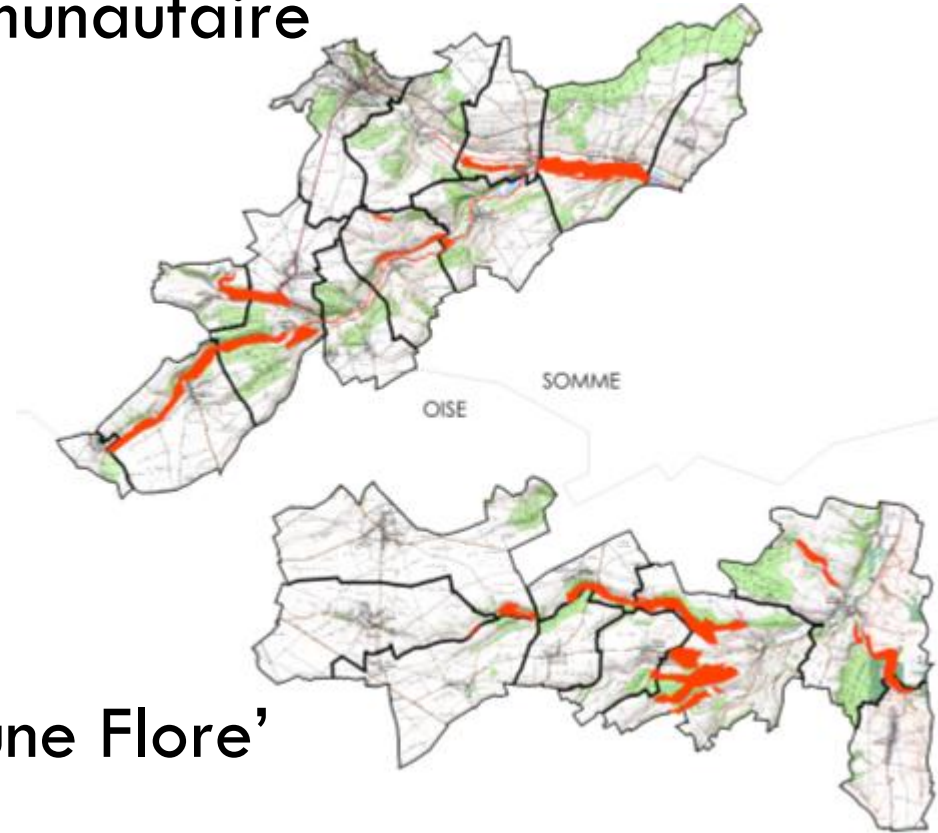
▣ 68% dans l'Oise

12 communes

▣ 32% dans la Somme

9 communes

□ **Directive 'Habitats Faune Flore'**

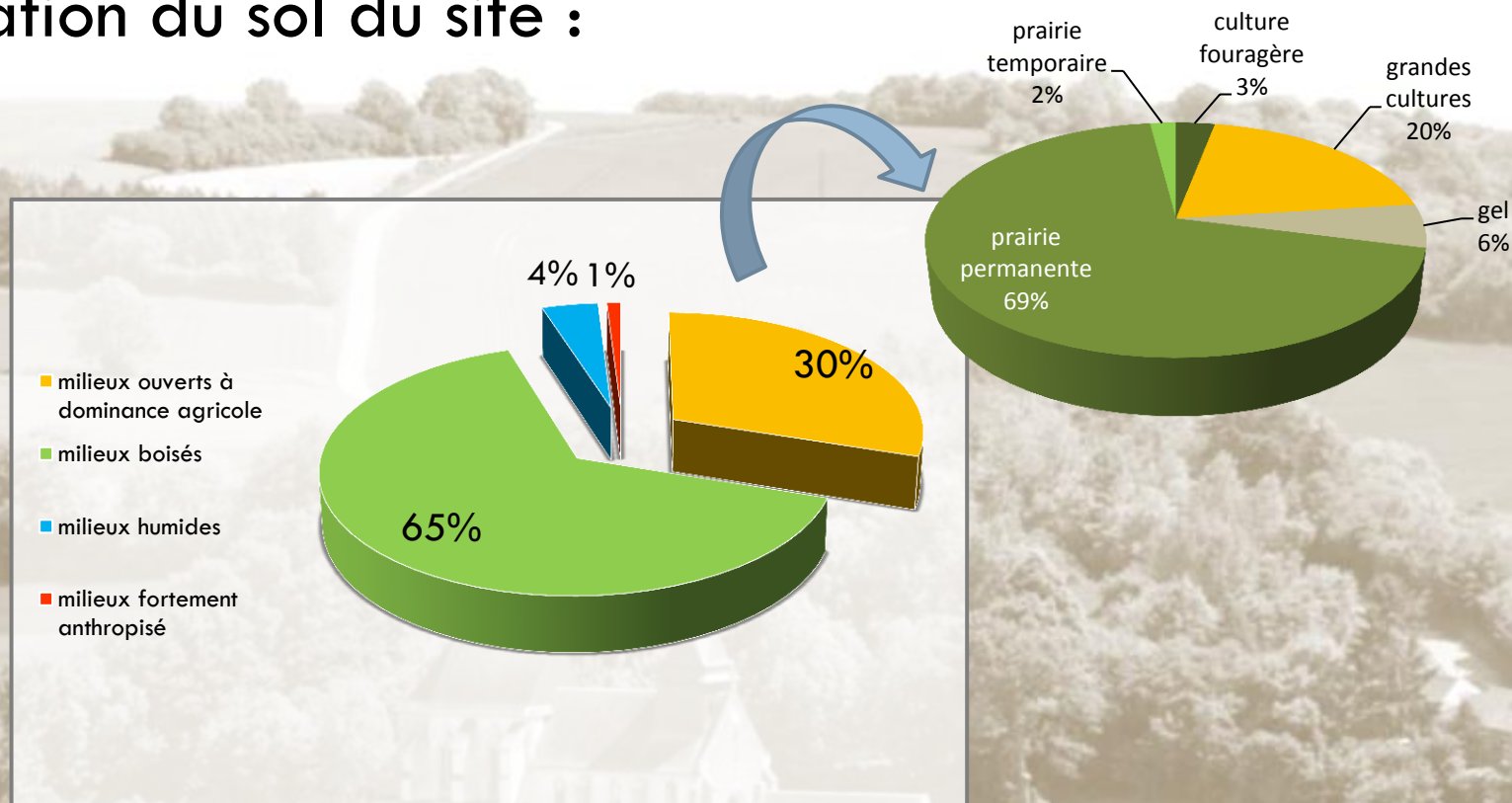




Diagnostic socio-économique

Diagnostic socio-économique

L'occupation du sol du site :



Diagnostic socio-économique



18

L'agriculture

- 65 agriculteurs
- en 'polyculture-élevage' majoritairement
- sensibles aux enjeux environnementaux : l'AMEVA est opérateur MAEt

La sylviculture

- boisements privés très morcelés
- mais 4 propriétaires avec plus de 50% de la surface
- boisements issus de régénération naturelle
- commercialisation du bois d'oeuvre et de chauffage

L'utilisation de la ressource en eau

- 8 captages d'eau potable
- assainissement peu performant
- 12 ouvrages hydrauliques (dont 6 en mauvais état)

L'exploitation des carrières

- Actuellement plus représentée
- Mais ressources toujours exploitables

La pêche

- Peu représentée
- Mais remarquable pour les salmonidés : de renommée régionale

La chasse

- Bien développée
- Encadrée par plusieurs structures (Fédérations, GIC,...)

Les autres activités de loisirs

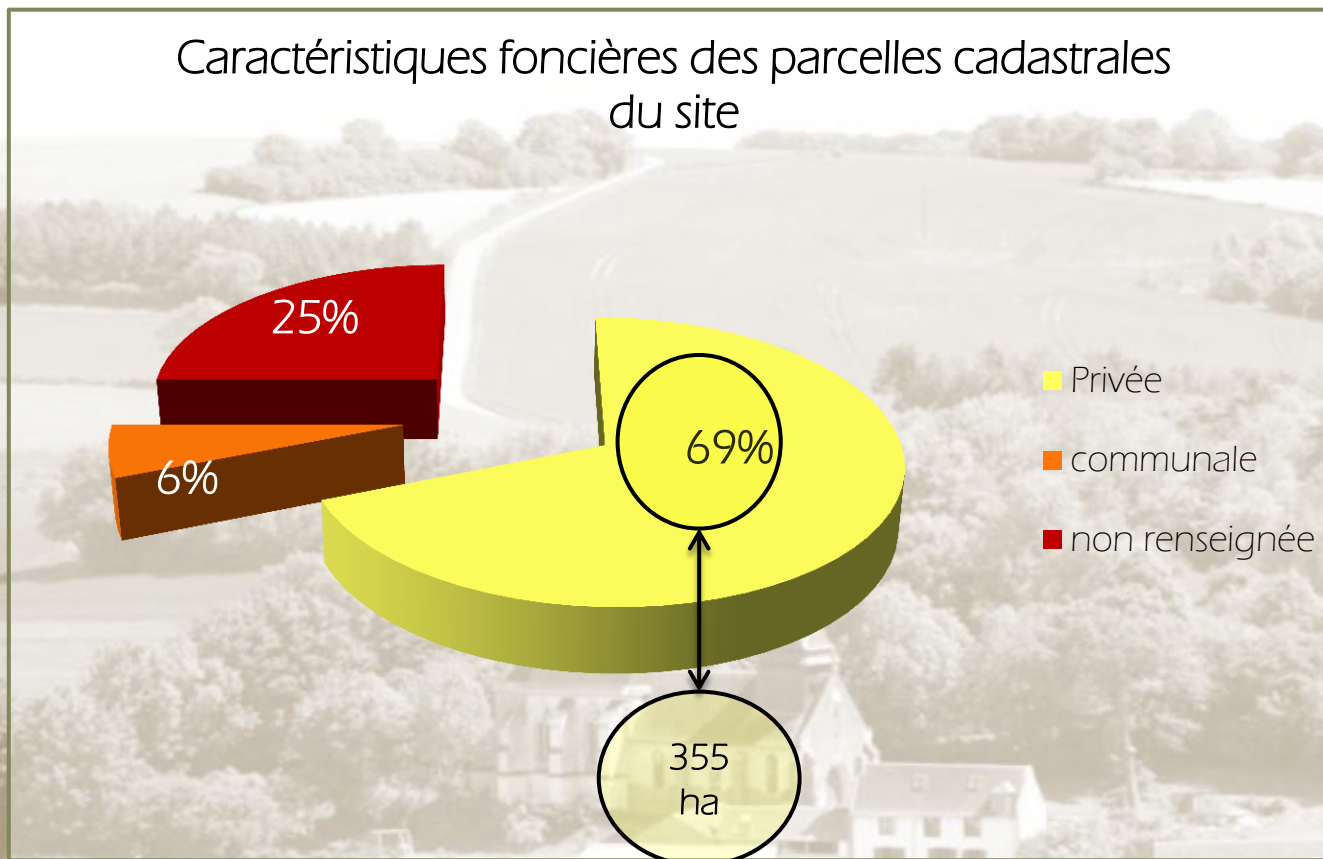
- Tourisme
- Randonnée
- Sports motorisés

Diagnostic socio-économique



19

L'organisation du territoire :





Diagnostic Ecologique

Diagnostic Ecologique

21

- 5 types d'habitats d'intérêt communautaire (15 habitats)
 - Les habitats forestiers
 - Les coteaux calcaires
 - Les prairies de fauche
 - Les habitats aquatiques
 - Les mégaphorbiaies

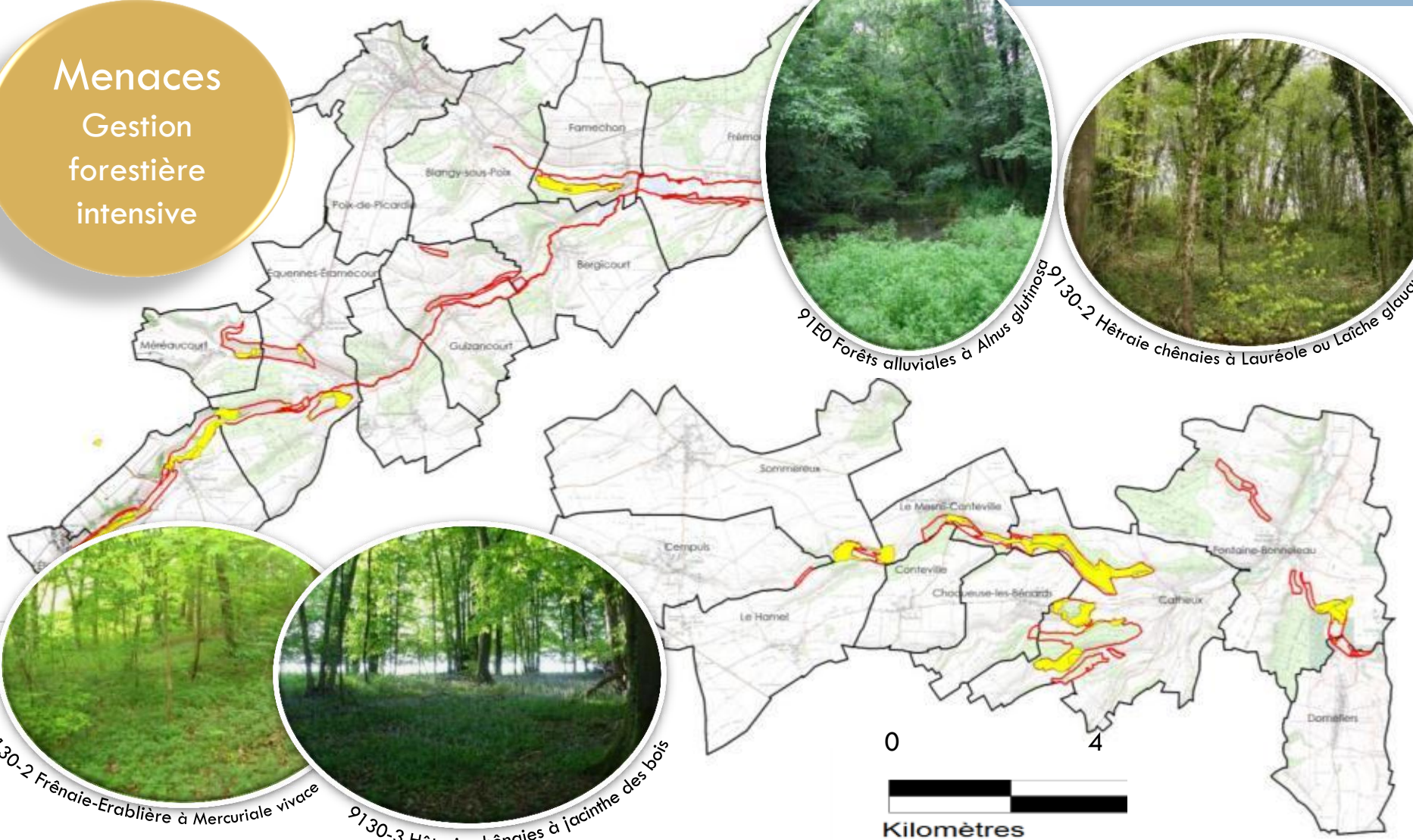
- 4 types d'espèces animales d'intérêt communautaire (8 espèces)
 - Les mollusques continentaux
 - Les insectes
 - Les poissons
 - Les chiroptères

Diagnostic Ecologique

Habitats forestiers : 438 ha



Menaces
Gestion
forestière
intensive



91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa*



9130-2 Hêtraie chênaies à Lauréole ou Lâche glauque



9130-2 Frênaie-Érable à *Mercuriale vivace*



9130-3 Hêtraie chênaies à *Jacinthe des bois*



Diagnostic Ecologique

Coteaux calcaires : 63 ha



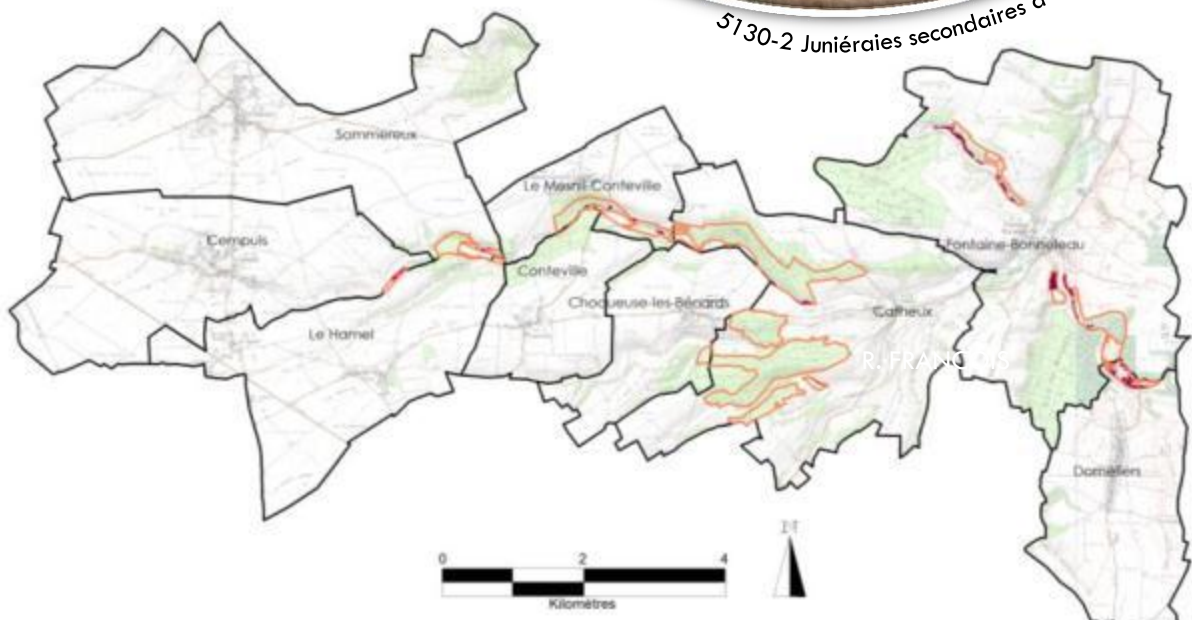
Menaces

- Déprise agricole
- Engins motorisés
- Fertilisation
- Plantation



R. FRANCOIS

5130-2 Juniferales secondaires à Genévrier commun



6210-22 Pelouse calcicole méso-xérophile

Diagnostic Ecologique

Prairies de fauche : 26 ha



24

Menaces

Intrants
Fauce précoce
Pâturage intensif



6510 pelouses maigres de fauche de basse altitude

Diagnostic Ecologique

Habitats aquatiques : 24 ha



25

Menaces

- Eutrophisation
- Envasement
- Destruction des berges



3260-4 Rivière à Renoncule flottante



3150-2 Herbier à Potamogeton perfolié et à Renoncule
R. FRANCOIS



3140-1 Communautés à Characées



3150-1 Herbier immergé à Elodée du Canada

Diagnostic Ecologique

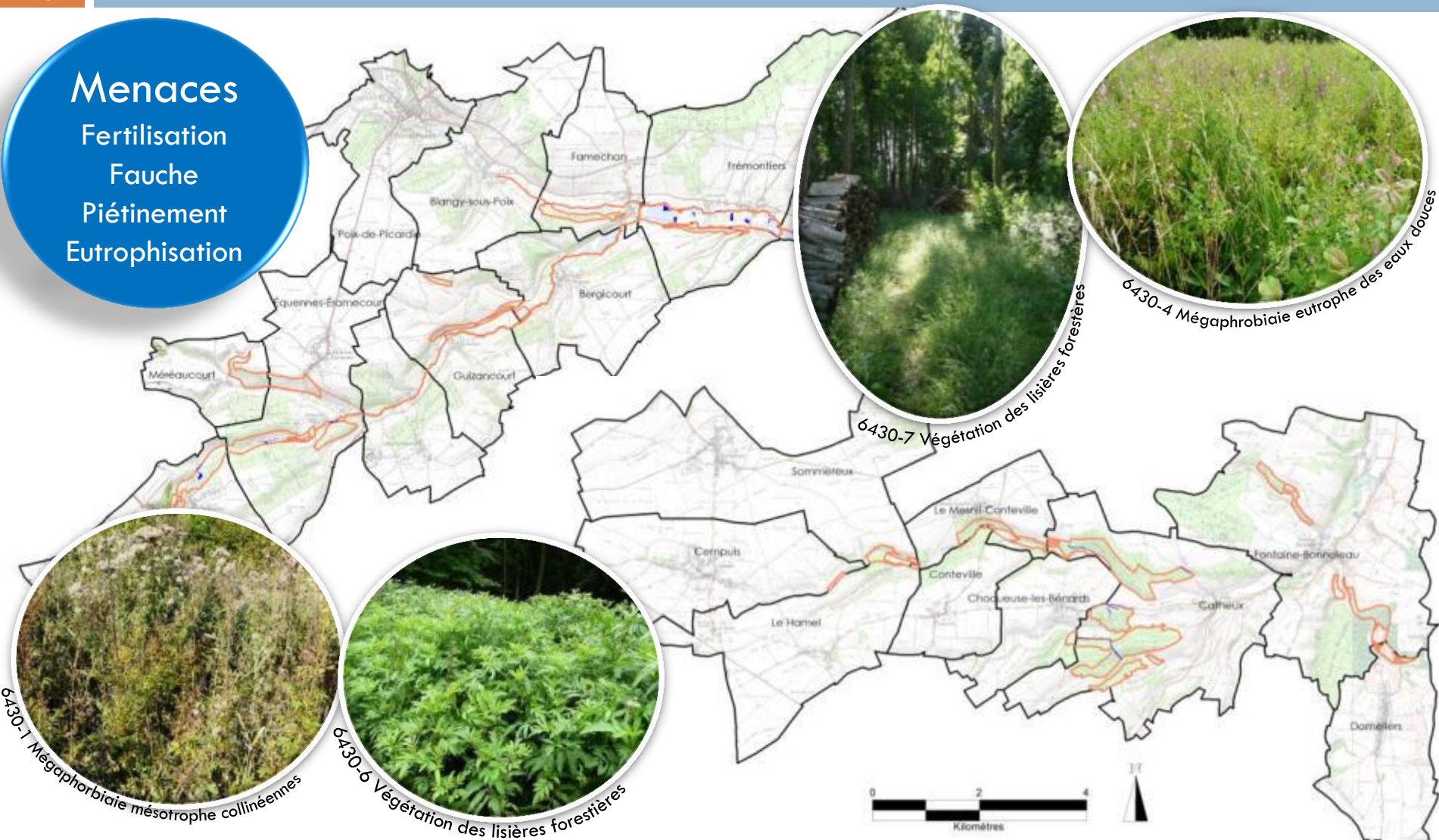
Mégaphorbiaies : 9 ha



26

Menaces

- Fertilisation
- Fauche
- Piétinement
- Eutrophisation



6430-7 Végétation des lisières forestières



6430-4 Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces



6430-1 Mégaphorbiaie mésotrophe collinéennes



6430-6 Végétation des lisières forestières

Priorisation des habitats

27



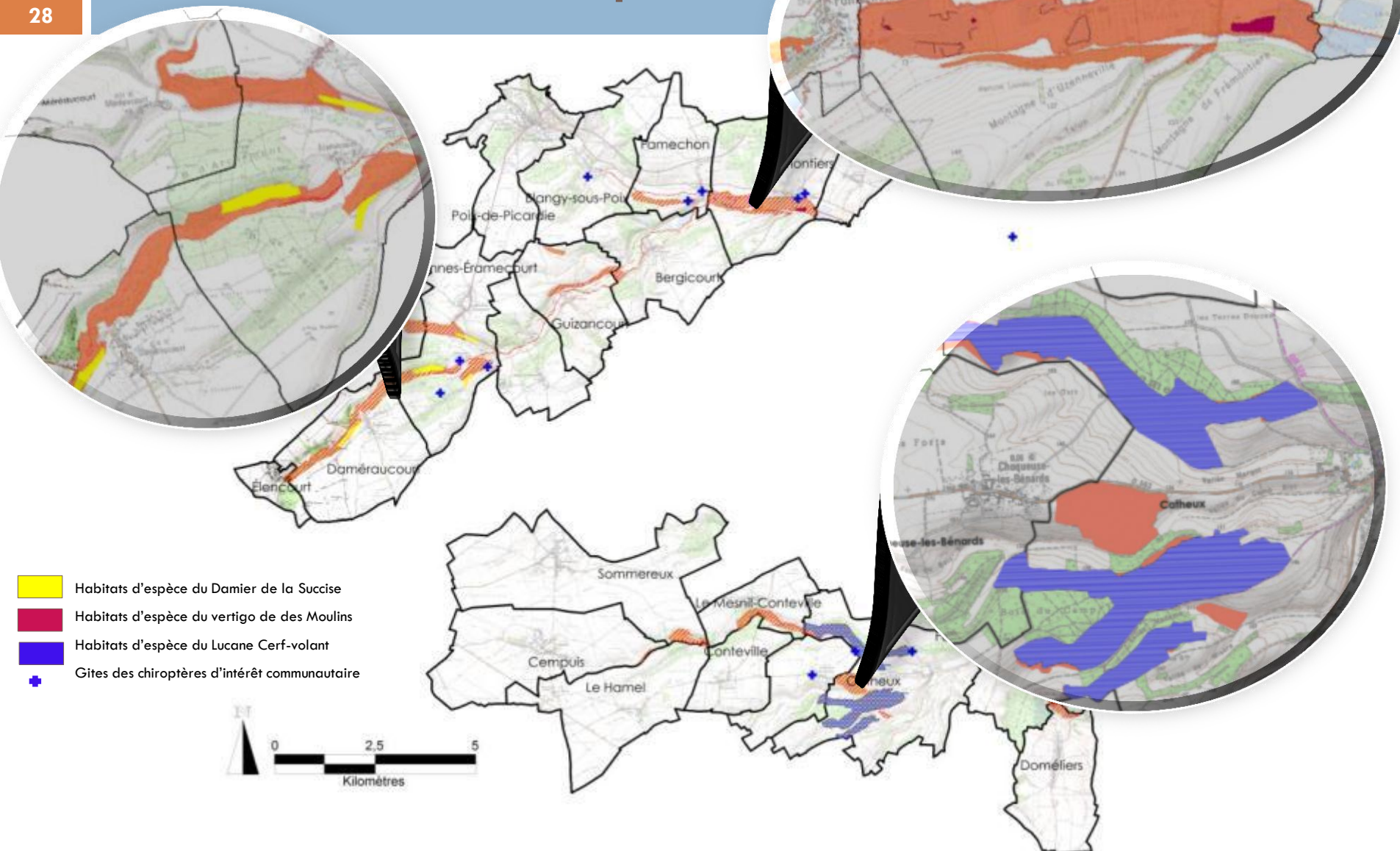
Priorisation	Numéro et nom de l'habitat élémentaire	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie	Etat de conservation sur l'aire d'étude	Surface (ha)	Justification complémentaire de priorisation
Fortement prioritaire	3260-4 Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques	Majeur	Bon à moyen	3,8	Un des derniers bastions picards de cet habitat ; importance comme habitat des poissons de l'annexe II de la Directive « Habitat »
	6210-22 Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	Majeur	Bon à mauvais	17	Enjeu d'habitat pour le Damier de la Succise
	6210-22 Pelouses méso-xérophiles subatlantiques à ourlets	Moyen	Moyen	37	Enjeu d'habitat pour le Damier de la Succise
	5130-2 Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	Majeur	Bon à moyen	9	
Prioritaire	3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	Majeur	Moyen	1,3	
	3150 -2 Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	Moyen (important)	Bon	2	
	91E01* Les Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Important	Moyen à mauvais	17	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
	6510-4 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles	Important	Moyen à bon	26	
	6510-6 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	Important	Moyen à bon		

Méthodologie :

- Enjeu Régional
- Etat de conservation sur le site
- Dire d'experts

Diagnostic Ecologique les habitats d'espèces

28



Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



29

Le Damier de la Succise

PRIORITE
TRES FORTE



Photos R. FRANCOIS



Menaces :
Intrants
Pâturage intensif
Fauche
Embroussaillement

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



30

Le Vertigo de des Moulins

PRIORITE
FORTE



Menaces :
Produits phyto
Embroussaillement
Drainage des
zones humides

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



31

La Lamproie de Planer

PRIORITE
FORTE



Menaces :
Aménagement
hydraulique
Pollutions de l'eau
chimiques et par
les poissons blancs

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



32

Le Murin à oreilles échancrées

PRIORITE
FORTE



Menaces

- Raréfaction des haies, arbres isolés
- Produits phytosanitaires
- Destruction ou dérangement des gîtes
- Anthropisation

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



33

Murin à oreilles échanquées

PRIORITE
Moyenne



Menaces :
Aménagement
hydraulique
Pollutions de l'eau
(chimique et par
les poissons
blancs)

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



34

Le Grand Murin

PRIORITE
Moyenne



Menaces

- Raréfaction des haies, arbres isolés
- Produits phytosanitaires
- Destruction ou dérangement des gîtes
- Anthropisation

Diagnostic Ecologique

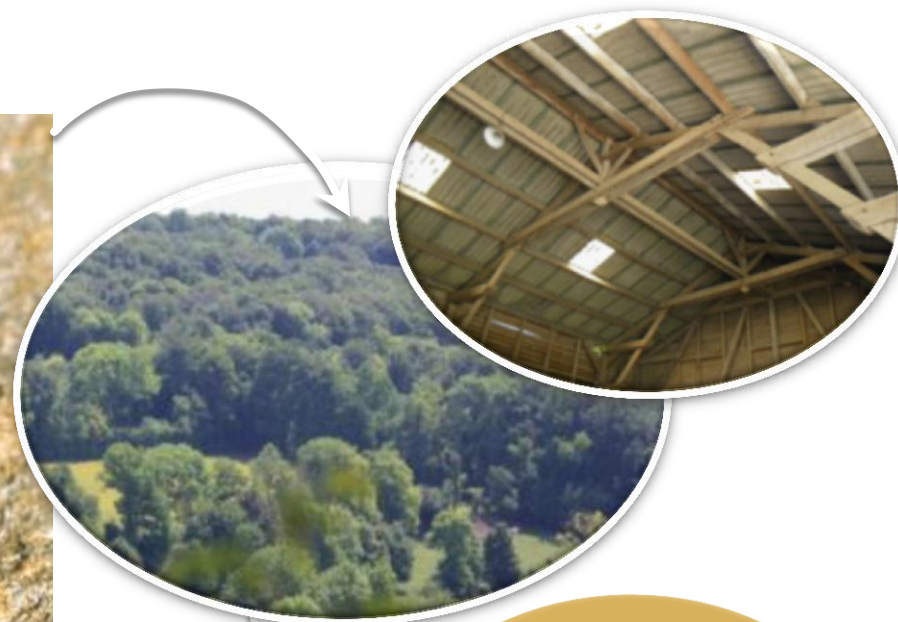
Espèce d'intérêt communautaire



35

Le Murin de Bechstein

PRIORITE
Moyenne



Menaces

- Sylviculture intensive
- Produits phytosanitaires
- Destruction ou dérangement des gîtes
- Anthropisation

Diagnostic Ecologique

Espèce d'intérêt communautaire



36

Le lucane cerf-volant

PRIORITE
Moyenne



Menaces

Elimination de haies
Pratiques sylvicoles
intensives:
élimination des
vieux arbres



Enjeux de gestion du site

Enjeux du site

38

□ Menaces



Abandon des pratiques extensives



Engins motorisés



Fauches des berges



Produits phytosanitaires

...

□ Enjeux

- Favoriser l'ouverture ou la réouverture des milieux
- Maintenir une dynamique et une bonne qualité des cours d'eau
- Favoriser une gestion adaptée des forêts
- Maintenir les activités humaines favorables



Actions de Conservations, de Restaurations et d'Informations



Mesures de Gestion

Contrats Natura 2000

- 3 types de Contrats
 - Non-forestier
 - Forestiers, horticoles
 - Agricoles : MA
 - ❖ **Durée = 5 ans**
- Des contrats
 - Sur devis
 - Sur barème
- Qui peut signer ?
 - Avoir + de 18 ans
 - « propriétaire et/ou exploitant »
- Contrat : Engagements des Bonnes Pratiques
- Le contractant s'engage à respecter (Engagements des Bonnes Pratiques)

Cahier des charges des mesures

Site Natura 2000
Région Picardie

Code PDRH
A32301P

Chantier de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces

Objectifs

PERIMETRE D'APPLICATION

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

FR2200356
FR2212007

Engagements des Bonnes Pratiques

EBP

Réglementation

La mise en œuvre des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 ne se substitue pas à la réglementation en vigueur. C'est pourquoi la réglementation et la procédure doivent être respectées.

La loi sur la protection de la nature de 1976 (interdiction de destruction volontaire d'espèces animales) s'applique en toute généralité et n'est pas précisée dans les cahiers des charges.

Initiative de la structure animatrice comportera au minimum :

COMPENSATION FINANCIERE

Montant de l'aide:

	Intervention manuelle		Intervention mécanique	
	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente
Déboisement	1000 €/ha	1400 €/ha	900 €/ha	1200 €/ha
Débroussaillage	700 €/ha	900 €/ha	120 €/ha	160 €/ha
Exportation	500 €/ha	600 €/ha	500 €/ha	600 €/ha

Les montants indiqués correspondent à une intervention.

Durée et modalités de versement des aides :

INDICATEURS

Surface engagée (sur les interventions) : La durée du contrat est de 5 ans.

Nombre de contrats (sur les interventions) : soit de façon annuelle si les interventions sont répétitives.

CONTRÔLES

	Intervention manuelle				Intervention mécanique	
	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente
Déboisement	1000 €/ha	1400 €/ha	900 €/ha	1200 €/ha	1600 €/ha	1600 €/ha
Débroussaillage	700 €/ha	900 €/ha	120 €/ha	160 €/ha	160 €/ha	160 €/ha
Exportation	500 €/ha	600 €/ha	500 €/ha	600 €/ha	600 €/ha	600 €/ha

Les montants indiqués correspondent à une intervention.

CONTRACTUALISATION

	Intervention manuelle		Intervention mécanique		Nombre d'interventions
	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente	
Déboisementhahahaha	
Débroussaillagehahahaha	
Exportationhahahaha	

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000.

Fait à _____, le _____ 20__

Signature

Cumul obligatoire : Mise en place d'un pâturage extensif avec chargement moyen maximum défini dans l'annexe technique

CONTRÔLES

Contrats Natura 2000

Non agricoles et non forestiers



21 mesures

Intitulé de la mesure	Priorité
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	*****
Gestion par la fauche d'entretien des milieux ouverts	*****
Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	*****
Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	*****
Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	*****
Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	*****
Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	*****
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	*****
Travaux de mises en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***
Restauration de frayères	**
Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	**
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**
Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	*
Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	*
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	*
Curages locaux et entretien des canaux ou fossé des zones humides	*
Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	*
Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts	-

Contrats Natura 2000

Non agricoles et non forestiers



Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Objectif : Maintien des milieux ouverts et de leur bon état écologique

Engagements rémunérés :

- Entretien annuel par pâturage bovin, ovin, caprin...
- ...

Intérêt communautaire :

2 habitats dont 1 fortement prioritaire

1 espèce

Contrats Natura 2000

Forestiers



8 mesures

Intitulé de la mesure	Priorité
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	****
Prise en charge de certains surcoûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêts	***
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles en forêts	**
Mise en œuvre de régénérations dirigées	**
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	**
Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	**
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en forêts	**
Création ou rétablissement de clairières ou de landes	*

Contrats Natura 2000 Agricoles ou MAEt



12 mesures

Intitulé de la mesure	Priorité
Création et entretien de parcelles enherbées avec ajustement de la pression de pâturage (0,4 à 1,5 UGB/ha) et limitation de la fertilisation minérale et organique (60/30/30)	*****
Ajustement de la pression de pâturage (0,4 à 1,5 UGB/ha) avec absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et maintien de l'ouverture d'un milieu en déprise	*****
Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique ne pouvant pas être déclarés au titre du gel	***
Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 60 UN	***
Amélioration d'un couvert déclaré en gel	***
Entretien de haies localisées de manière pertinente 1 côté	***
Entretien de haies localisées de manière pertinente 2 côtés	***
Entretien d'arbres isolés ou en alignements	***
Retard de fauche (au 15 Août) et absence totale de la fertilisation	***
Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	***
Création et entretien d'un maillage de Zones de Régulation Ecologique (ZRE)	**
Ajustement de la pression de pâturage (0,4 à 1,5) avec limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies (60/30/30)	**

Conclusion

45

- ❑ 8 espèces d'intérêt communautaire
- ❑ 17 habitats d'intérêt communautaire

 Trentaine de mesures de gestion adaptées aux enjeux du territoire :

- Répondent à la diversité des milieux (ouverts, forestiers, humides)
- Adaptées aux acteurs du territoire (mesures agricoles, forestières, hors agricoles et forestières)

Validez vous le DOCOB?





Présentation des possibilités d'extensions et de retraites du périmètre



Définitions



48

- Affinage :
 - Périmètre affiné avec zones tampons : 682 ha

- Extensions : Après diagnostic écologique (doivent être **proposées aux propriétaires**)
 - **Niveau 1** : Habitats d'espèces (Damier de la succise, Lucane, Chiroptère)
 - **Niveau 2** : Habitats naturels Fortement prioritaires (Pelouses calcaires)
 - **Niveau 3** : Habitats naturels Prioritaires (Forêts alluviales, prairies fauchées)
 - **Niveau 4** : Habitats naturels Moyennement prioritaires

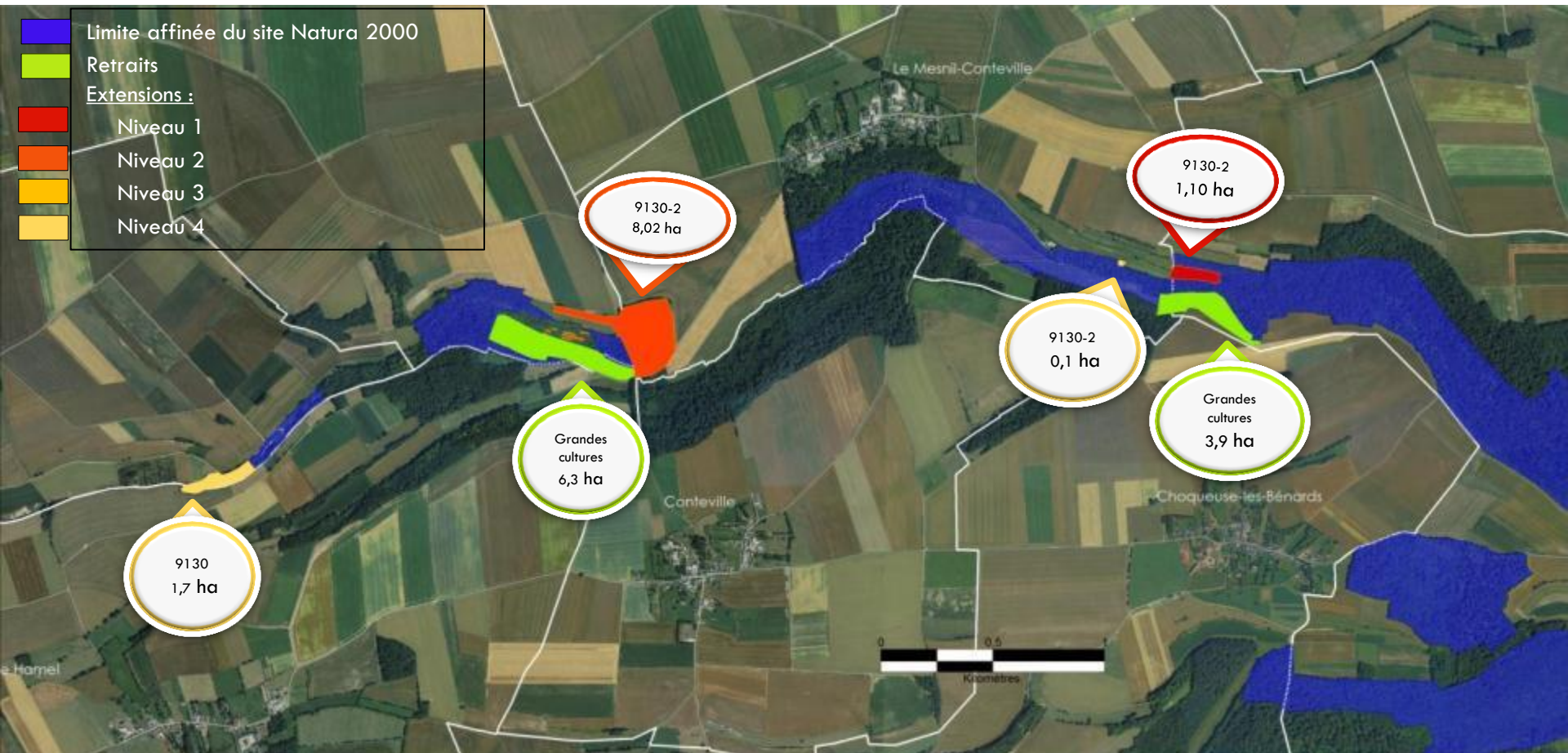
- Retraits : Grandes cultures,...

Propositions d'extensions et de retraits

Partie Sud du site



49



Propositions d'extensions et de retraits partie Sud du site



50



Propositions d'extensions et de retraits partie Sud du site



51

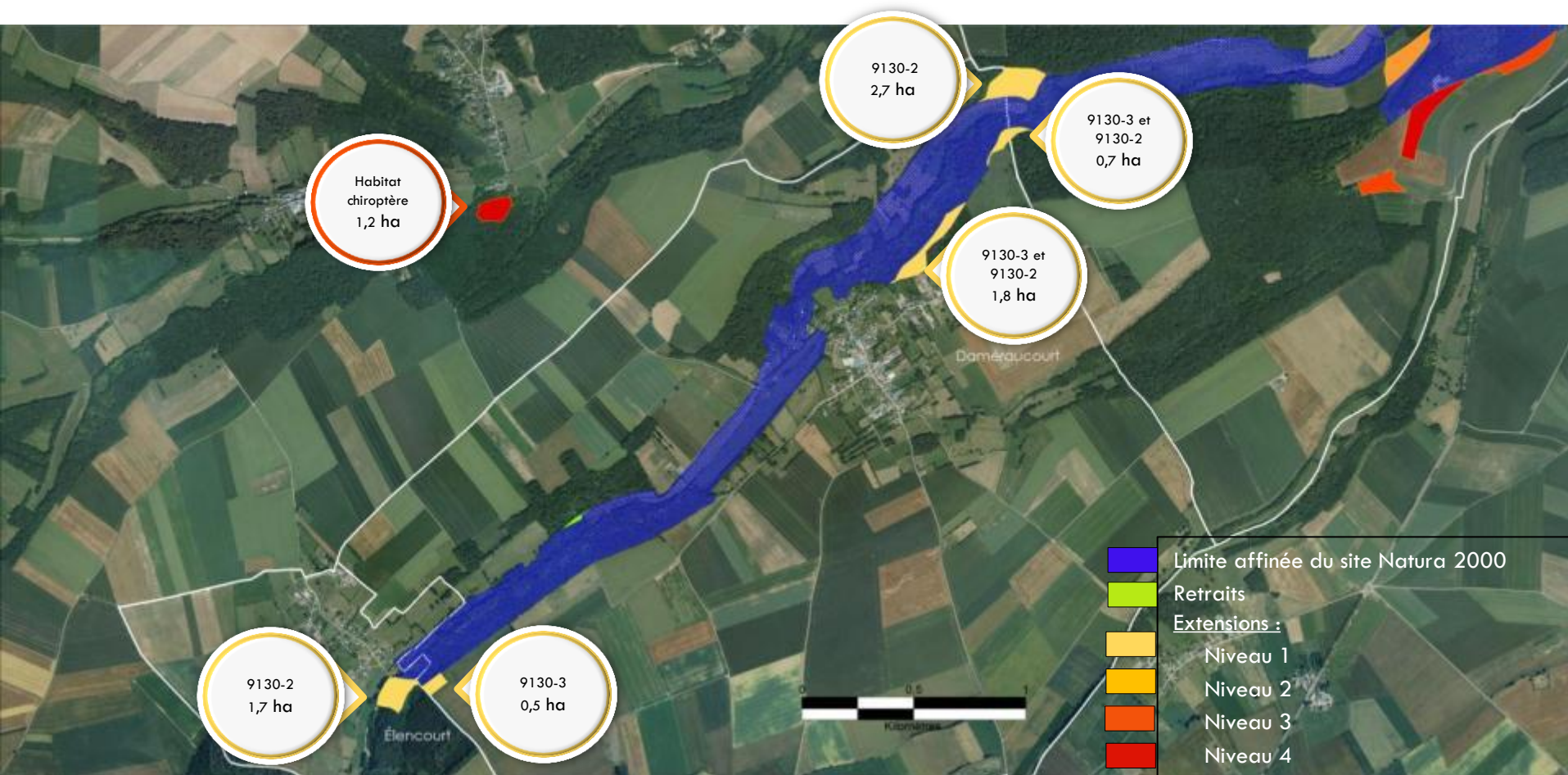


Propositions d'extensions et de retraits

Partie Nord du site



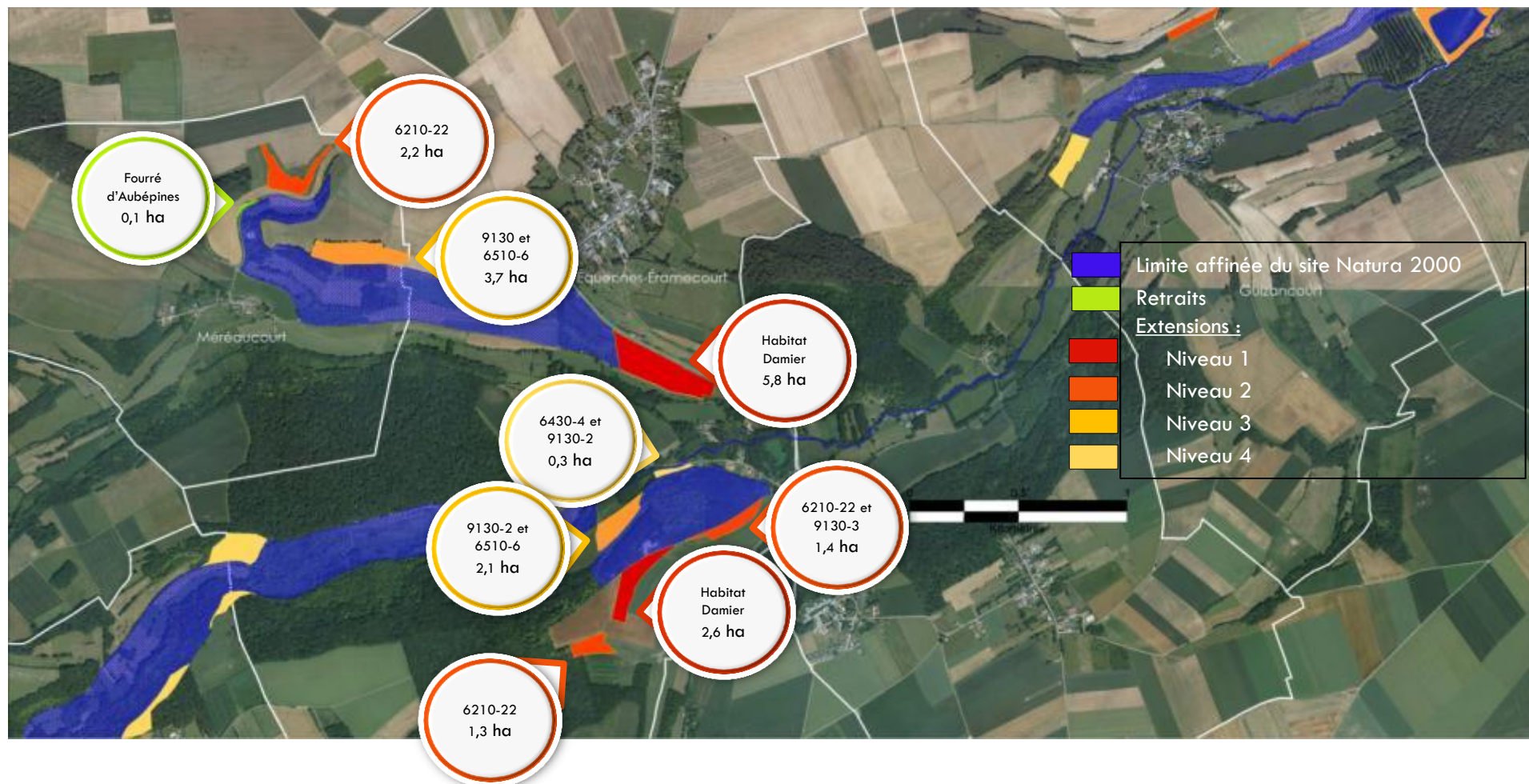
52



Propositions d'extensions et de retraits Partie Nord du site



53

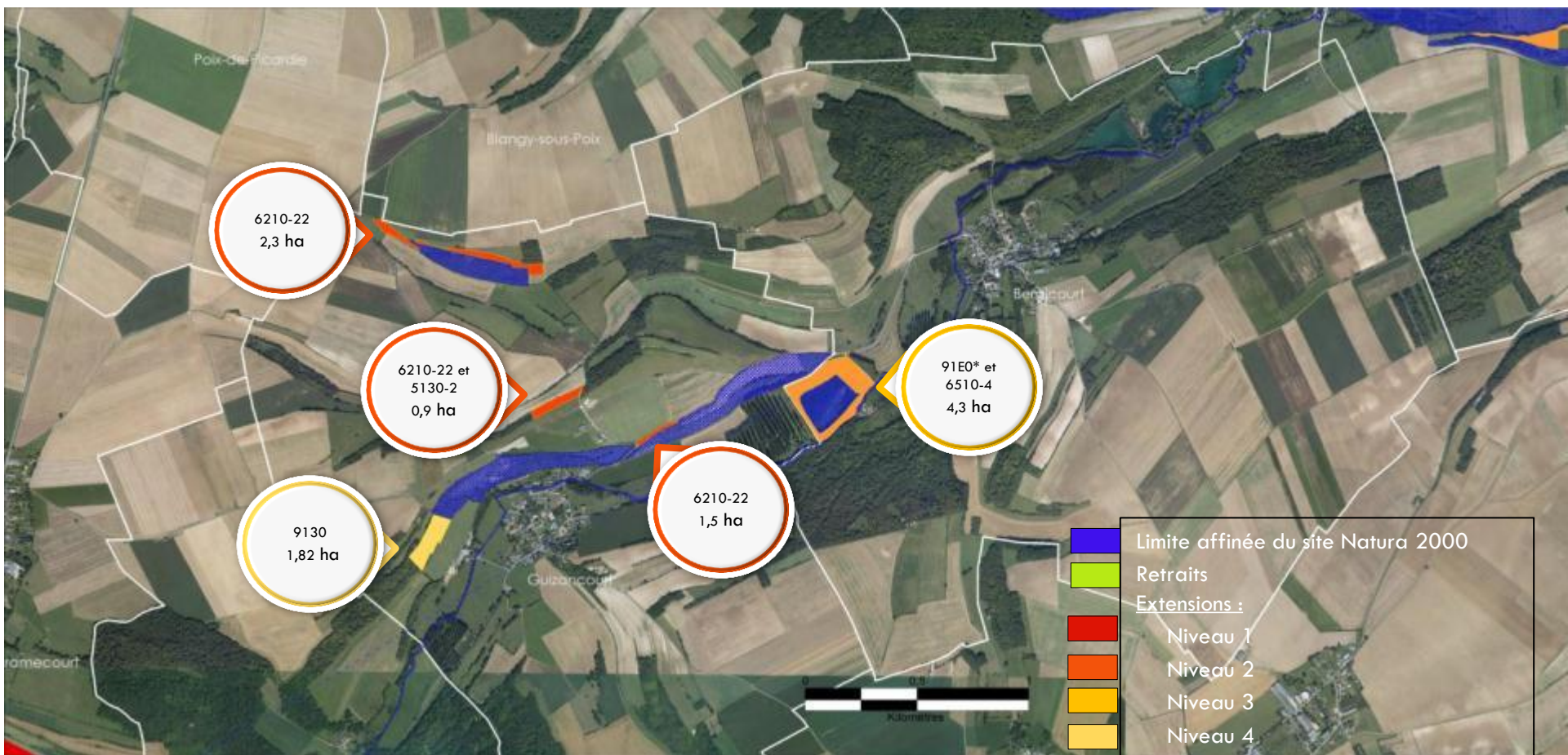


Propositions d'extensions et de retraits

Partie Nord du site



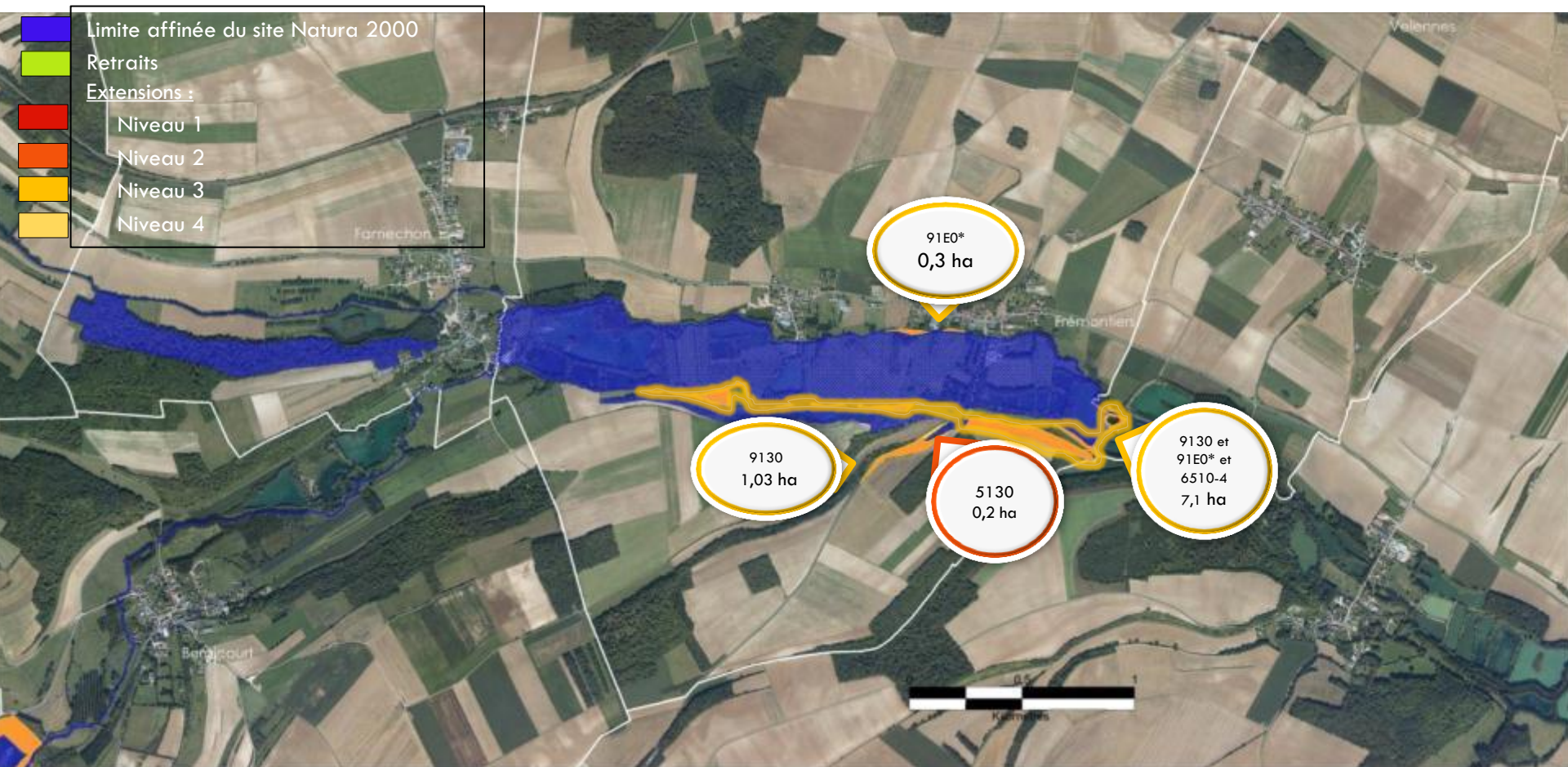
54



Propositions d'extensions et de retraits Partie Nord du site



55



Propositions d'extensions et de retraits

Partie Nord du site



56



Propositions d'extensions et de retraits

Bilan



57

Périmètre		Habitats concernés	Surface (ha)	Effectif cumulé (ha)
Affiné			682	-
Retraits	-	Grandes cultures	- 24	658
Extensions	Niveau 1	Habitats d'espèces	+ 11	669
	Niveau 2	Habitats naturels Fortement prioritaires	+ 17	686
	Niveau 3	Habitats naturels Prioritaires	+ 17	703
	Niveau 4	Habitats naturels Moyennement prioritaires	+ 15	718

Avis du COPIL



Elections pour la phase d'animation :

- du président du COPIL
- de la structure porteuse





Projets d'animation et de mise en œuvre des mesures

Dès mars 2012



Mise en œuvre des mesures

60

- ❑ Contrats Natura 2000 :
 - ❑ Agricoles : Réunion d'information avec les Chambres d'agriculture 60 et 80 le 23 mars
 - ❑ Forestiers et autres : Réunion d'information au printemps
- ❑ Chartes Natura 2000 :
 - ❑ Démarchage des contractualisants potentiels



Actions de sensibilisation et de communication



61



- ❑ Documents écrits
 - ❑ Document de synthèse du Document d'Objectifs
 - ❑ Lettre d'information
 - ❑ Plaquette d'information

- ❑ Projet de panneaux sur les sites
- ❑ Projet d'exposition itinérante à destination des scolaires et des adultes
- ❑ Projet de gestion des milieux naturels avec l'appui de chantiers d'insertion et de classes scolaire (?)



Suivi scientifique



62

- **Prospections Ecrevisses à pattes blanches**
 - Avec l'ONEMA et Fédérations de pêche 80 et 60
 - Sur une partie des cours d'eau : Evoissons, Petit Evoissons, Poix
 - Juillet-Août 2012

A noter :

- Aucun site dans le bassin Artois Picardie
- 30 individus observés en 2012 sur les petits Evoissons



Source :Fédération de pêche (31)



Merci de votre attention

